

Vendredi 27 janvier 2017

Madame, Monsieur,

Vous connaissez notre position sur les compteurs électriques linky qu'enedis installe à grands renforts de publicité, mais aussi d'intimidations de toutes sortes ; des personnes du Finistère qui ont leur compteur à l'extérieur et avaient fait une « sommation par voie d'huissier » se sont vues couper l'électricité afin de les faire abdiquer et accepter le linky. Ces techniques de harcèlement sont totalement illégales mais ont parfois raison de la résistance des gens. Un poseur interviewé par « le canard enchaîné » du 28 décembre, reconnaît avoir des primes supplémentaires lors de poses chez des « récalcitrants » pouvant augmenter leur salaire mensuel de 400 euros.

Monsieur Auroux nous a dit cette semaine que la position de Mme Thiery, qui attendait le rapport de l'ANFR sorti en décembre seulement, était de mettre en place un GMIC afin de confronter les arguments, et demande à avoir un interlocuteur « qualifié ». Mais dans cette affaire les arguments se construisent de jour en jour. Nos questions auprès d'enedis et d'Edf sont restées sans réponses (mesures à l'oscilloscope numérique, avec l'ERL, attestation d'assurance...). Nous sommes adhérent collectif de l'association robin des toits et allons leur demander de vous adresser leur dossier à destination des élus.

Le rapport de l'anfr nous dit que le compteur émet entre 0.2 et 0.4 volt/mètre. Soit 3300 fois plus que ce qui a été annoncé par enedis. « Les mesures de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) « in situ » de septembre 2016 (Volet 3) ne portent que sur 5 compteurs Linky isolés (et en réalité sur 4 compteurs car le cinquième « n'émettait pas et le réseau électrique était perturbé par une source inconnue » (sic !). Aucune mesure n'est faite sur les appareils électriques en fonctionnement dans les logements. On est très surpris de lire dans le rapport ANFR de septembre 2016 (Volet 2, p. 9) que le compteur Linky émet plus quand il ne transmet pas les données (ping) que quand il les transmet (collecte). » (Annie Lobé)

Ces mesures ont été réalisées avec des compteurs installés en G1 (63 et 74 khz) alors que, dans une brochure interne (le compteur linky et la communication par CPL) enedis dit l'installer en G3 (300 khz) depuis 2015.

Mr Pierre Le Ruz, directeur du CRIIREM estime qu'il y a des erreurs dans les unités de mesures même utilisées par l'anfr, et demande à ce qu'il y ait de nouvelles mesures faites in-situ avec un protocole élaboré ensemble, et réalisées par un laboratoire indépendant.

Mr Bernard Lassus déclare auprès de Mr Bourdin sur RMC le 1^{er} avril 2016 que le linky n'est « *qu'un compteur et qu'il ne peut reconnaître l'électron qui vient de la télévision, du fer à repasser... ce n'est qu'un compteur* » alors qu'interviewé le 1er décembre 2015 par i télé il montre sur un écran la courbe pour le lave-vaisselle, ici le four électrique etc... la CNIL estime d'ailleurs qu'il n'y a pas besoin d'une telle courbe de charge pour récolter les données sur la consommation de l'utilisateur.

Il y a déjà maints arguments contre ce compteur :

- La santé : Tous les scientifiques sonnent l'alerte sur le brouillard électromagnétique qui nous submerge déjà. L'OMS, qui a pourtant classé les ondes électromagnétiques dans la catégorie 2B à la suite d'études et d'expérimentations, autorise le taux d'émission d'ondes de 87 volt /mètre ! La France a la palme au niveau européen. La Suisse a une norme 100 fois plus restrictive que la France. Et le conseil de l'Europe préconise à l'intérieur des bâtiments et pour les hautes fréquences (300.000 htz) 0.6 volt/mètre avec pour objectif de ramener cette valeur à 0.2 volt/mètre. L'assemblée recommande aux 47 états membres du Conseil de l'Europe de « *revoir les fondements scientifiques des normes actuelles d'exposition aux champs électromagnétiques fixées par l'ICNIRP, qui présentent de graves faiblesses, et d'appliquer le principe ALARA (as low as reasonably achievable) aussi faible que raisonnablement réalisable* », à la fois pour ce qui est des effets thermiques et des effets athermiques ou biologiques des émissions ou rayonnements électromagnétiques. » (résolution 1815 de mai 2011)

- La surfacturation : la puissance exprimée depuis 2013 en kva va se répercuter indéniablement sur la facture. La consommation est toujours mesurée en kilowatt heures pour l'instant, mais en tenant compte de la puissance réactive du compteur linky, facturée au client, par l'intermédiaire du cosinus phi, tous les appareils à moteur (réfrigérateur, sèche cheveux, rasoir électrique, perceuse, robots ménagers, aspirateurs, ventilateurs, etc...) ainsi que les lampes fluocompactes, qui ont un cosinus phi de 0.5 ou 0.6, vont voir leur consommation augmentée de 20 à 25% ce qui peut nécessiter une augmentation de l'abonnement en fonction de l'équipement domestique du foyer.
-
- L'atteinte à la liberté et les assurances : Il est anticonstitutionnel de vouloir imposer un appareil connecté à la population, qui plus est un appareil qui utilise une technologie (les ondes électromagnétiques) qui est exclue des clauses de nos assurances habitation. Seul un juge peut imposer à la suite d'un procès, le bracelet électronique comme objet connecté.
-
- Le coût : Dans le nouveau contrat enedis pour le linky, (cf art 3) enedis se décharge de toute responsabilité « *en aucun cas, enedis n'encourt de responsabilité en raison de la défektivité ou d'un défaut de sécurité des installations intérieures du client.... L'installation doit avoir été réalisée conformément aux textes et normes en vigueur. (norme AFNOR NF C 15-100)... le client doit veiller à ce que ses installations soient capables de supporter les perturbations liées à l'exploitation en régime normal du RPD (réseau public de distribution) et de faire face à celles qui peuvent être générées par les situations exceptionnelles.* » Ce qui veut dire qu'enedis impose aux clients d'installer un câblage blindé à leurs frais, et ne peut être tenu responsable des appareils grillés, incendies, et problèmes de santé découlant de l'utilisation du CPL sur le 50 hz !
-
- Le piratage : comme vous avez pu le constater récemment, l'informatique a ses limites et la récente rencontre à Hambourg en cybersécurité prouve la facilité déconcertante avec laquelle on peut pirater le compteur linky.

Je vous transmets ci-dessous le rapport de l'incendie qui vient d'avoir lieu à Caen. Comme à chaque fois, il est difficile d'obtenir des photos car enedis s'empresse de changer les compteurs, et les usagers, si l'assurance veut bien prendre en charge le dommage subi, deviennent alors muets. Mais cette fois-ci, la CNL était présente, ainsi qu'une association environnementale locale.

« Bonsoir,

Une belle frayeur pour les occupants de cet immeuble de la Pierre Heuzé. Merci à la personne du collectif qui nous a alerté, et plusieurs personnes de notre groupe ont pu se rendre sur les lieux : René LE BRIS et Marcelle HUE pour la CNL auprès de Caen Habitat, Jean-Pierre Anquetil et Alain LAUNAY pour CAEN OUEST ST PAUL ENVIRONNEMENT.

1 - Photos de Jean-Pierre juste après l'incendie le 23/01 à 20h 30

2 - Rapport d'Alain LAUNAY - Président CAEN OUEST ENVIRONNEMENT

Bonjour

De gros incidents à Caen

1) Hier soir vers 18h30 incendie de compteurs linky installé depuis 1 an dans une cage d'escalier (gaines techniques):intervention des pompiers et de enedis pour rétablir le courant et poser des compteurs linky neufs...

Nous avons saisi la presse locale qui ne réagit pas vite.Nous avons des photos



2) Une personne nous signale de gros pb de santé depuis l'installation du compteur linky, à son domicile, dans sa cuisine: elle vient de faire des courriers au Maire, Mr Joyau, Maire Adjoint chargé de l'environnement et elle viendra témoigner en direct lors de la présentation des vœux du maire ce vendredi (elle avait accepté le linky car pensait que c'était bien)

Nous restons à votre disposition pour renseignements complémentaires

Bien cordialement

Association Caen-Ouest St Paul Environnement

3 - Rapport de Marcelle HUE avec ses photos du 24/01 après la pose des nouveaux compteurs, et celles de Jean-Pierre avant le remplacement hier soir 23/01

Bonjour,

Avec mon portable , j'ai envoyé des photos du compteur qui a déclenché l'incendie au 109 BLD

Général Vannier 14 000 CAEN entre sol cage d'escalier 4/5 ième .

Une locataire a appelé René Le Bris pour l'informer de l'incendie.

Il m' a demandé de l'accompagner . Nous sommes allés ce matin constaté les dégâts " feu et les câbles ont fondu".

Les pompiers , Enedis (ERDF) sont intervenus à plusieurs camions.

Nous avons pris l'ascenseur et après quelques secondes , arrêt de l'ascenseur et bloqués et la société est intervenue 25 mn après, cette panne serait-elle la conséquence des réparations provisoires les câbles sur les photos sont en attentes de remplacements.

Les locataires ce matin n'avaient pas d'eau chaude et pas de chauffage.

Nous sommes allés au 105 , à l'agence de Clmh pour demander des renseignements .

Je les cite: "ce sont des fusibles qui sont en cause" Enedis nous ne nous a pas donné d'explications pour le moment" pas d'autres renseignements, nous pensons que le personnel ne peut pas parler ou ne sait rien.

J'ai envoyé un message à Madame Lecomte pour l'avertir, mais elle était souffrante hier.

à bientôt

Marcelle HUE CNL

4 - Rapport de René le Bris, Président du RCEN et membre de la CNL comme Marcelle HUE

Précision importante : pour l'incendie à la Pierre Heuzé, les compteurs linky avaient été installés début 2016 (la lettre d'ERDF est daté du 23 Décembre 2015), il s'agit donc d'un fait un an après environ ! Les compteurs sont donc des nouveaux installés après l'incendie le 23 ! René ! »

N'avez-vous pas déjà suffisamment d'arguments pour refuser d'installer ce compteur sur le territoire de Lanester, mais aussi pour vous positionner en tant que citoyen du pays de France ; libre ; et responsable. Même si le sujet du compteur linky n'est pas à l'ordre du jour pour le 2 février, vous avez chacun et tous, la possibilité d'interpeler le maire et vos collègues sur la gravité de cette situation, et la nécessité de prendre position afin de soutenir les citoyens du territoire national spoliés dans leurs droits fondamentaux et niés dans les souffrances que leur inflige ce système linky. Stéphane Lhomme est en train de rédiger une nouvelle délibération avec un avocat. La ville de Billiers en Morbihan a délibéré sans être inquiétée.

Les chiffres : 1393 personnes ont signé à ce jour la pétition papier et 2250 la pétition internet. Nous avons 154 adhérents.

Nous vous demandons d'agir !

La présidente, Danièle Bovin